

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur, l'exactitude des renseignements au dos. Je reconnais également avoir pris connaissance des dispositions réglementaires et législatives citées ci-dessous.

Fait à Saintes le Signature :

Faire précéder la mention « lu et approuvé »

Confidentialité des données de l'utilisateur

Les documents fournis ne seront en aucun cas utilisés par notre service et resteront confidentiels.

Renouvellement ou déménagement

Le renouvellement de l'abonnement est à la charge du demandeur.

Pas de report de date ou de prolongation concernant la fin de validité de l'abonnement ni de remboursement après souscription de ce dernier. Cette règle s'applique également sur tous les tickets pris aux horodateurs.

Obtention frauduleuse et sanctions

Toute fausse déclaration expose le contrevenant aux peines prévues aux articles L433-19 et L441-7 du code pénal. L'auteur de manœuvre ayant pour objet de conduire à l'attribution d'un droit usurpé, encourt les peines aux articles L313-1 et L313-3 pour escroquerie ou tentative d'escroquerie. Outre ces sanctions et poursuites pénales, l'utilisateur ayant eu un comportement frauduleux s'expose à l'annulation par l'administration du bénéfice du tarif abonné.

DOCUMENTS À FOURNIR Professionnels

Commerçant

Carte grise originale, extrait K-Bis de l'année + notification INSEE avec code APE, justificatif de domicile* du local professionnel.

Artisan (code activité NAF)

Carte grise originale au nom de l'artisan, ou de la société ou de son gérant. Extrait DI de l'année avec code APERM et siège social.

Avocat, huissier etc...

Carte grise originale au nom du demandeur.
Carte de l'Ordre.
Justificatif de domicile* du local professionnel.

Infirmière libérale, kinésithérapeute, sage-femme

Carte grise originale au nom du demandeur.
Original du bordereau de cotisation URSSAF.

Médecin, Chirurgien-dentiste

Carte grise originale au nom du demandeur.
Carte de l'Ordre des Médecins ou des Chirurgiens Dentistes.
Justificatif de domicile* du local professionnel.

Vétérinaire

Carte grise originale au nom du demandeur.
Carte de l'Ordre des Vétérinaires.
Justificatif de domicile* du local professionnel.

Podologue, pédicure, aide-soignante, auxiliaire médical

Carte grise originale au nom du demandeur.
Original du bordereau de cotisation URSSAF.

Aide à domicile (code PAE 853j)

Carte grise originale au nom du demandeur.
Attestation employeur (à retirer au SMU).

*Au choix : dernière facture électricité, gaz, téléphone, eau, bail ou quittance de loyer, avis d'impôt sur le revenu, attestation de sécurité sociale.



STATIONNEMENT CENTRE-VILLE pour les résidents & professionnels

Des tarifs adaptés à vos besoins



service.mobilite.urbaine@ville-saintes.fr
05 46 92 71 93
www.ville-saintes.fr

LES RÈGLES DU STATIONNEMENT POUR LES RÉSIDENTS & LES PROFESSIONNELS VILLE DE SAINTES

Il est institué un abonnement payant donnant accès à des tarifs préférentiels :
(Arrêté 21-2257 du 09-08-2021)

a) Pour les Résidents :

Personnes pouvant justifier d'un domicile **dans le secteur payant défini par le plan ci-dessous.**

b) Pour les Professionnels :

Personnes pouvant justifier d'un local professionnel **dans le secteur payant défini par le plan ci-dessous**
Personnes salariées ou agents des administrations **exerçant dans le secteur payant défini par le plan ci-dessous.**

Tarif « Résidents »

15€/mois

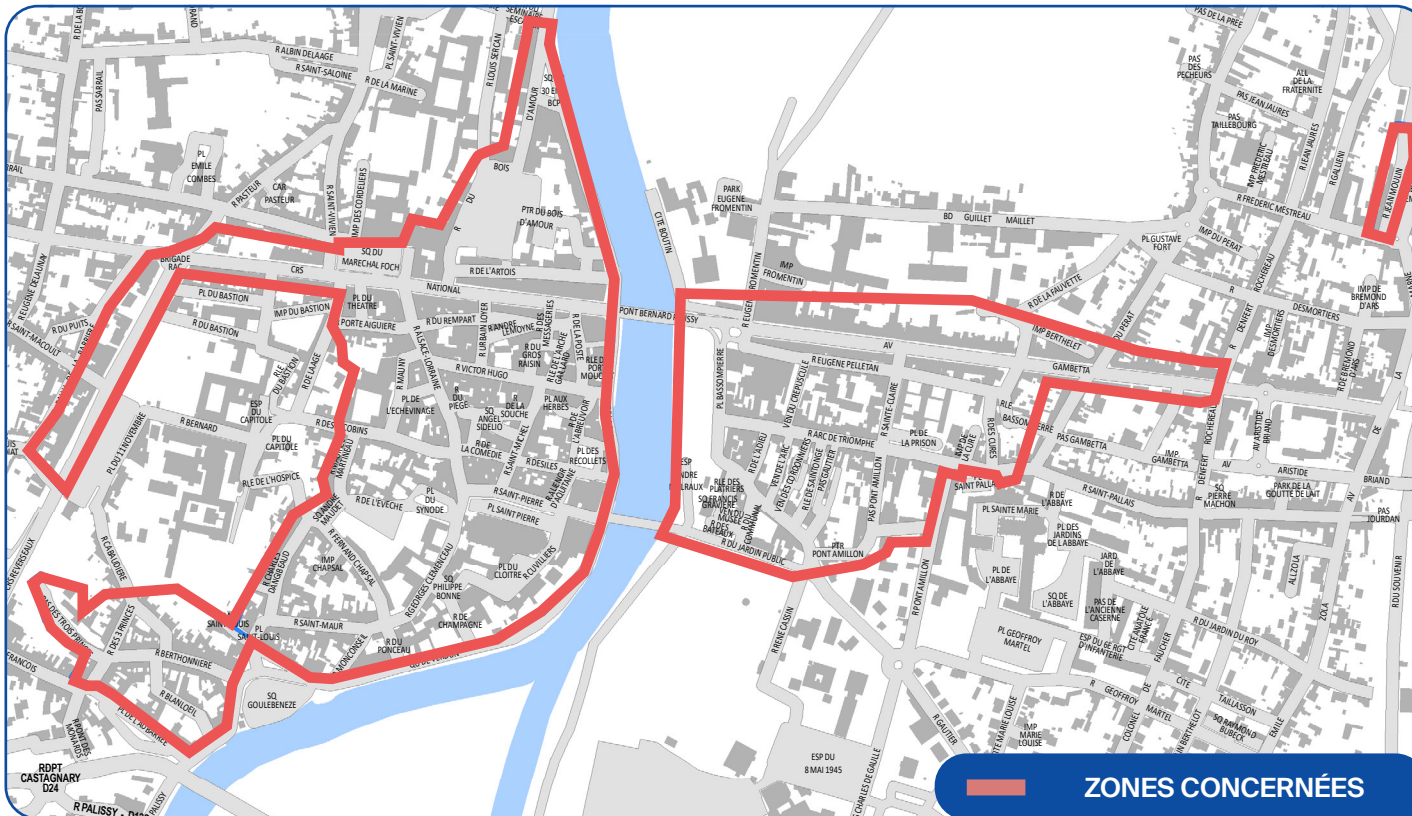
Réservé aux personnes pouvant justifier d'un domicile dans le périmètre concerné.

Limité à 2 abonnements par foyer

Tarif « Professionnels »

15€/mois

Réservé aux professionnels pouvant justifier d'un local professionnel dans le périmètre concerné et aux salariés de ce même secteur (plan ci-dessus).



VOTRE DEMANDE D'ABONNEMENT

N° Immatriculation du Véhicule :

Nom :

Prénom :

Raison Sociale

(uniquement pour les professionnels) :

Adresse:

CP :Ville

Tél :

Mail :

Vous êtes Résidents, merci de fournir les documents suivants :

→ Carte grise et Justificatif de domicile de moins de 3 mois **uniquement pour la résidence principale.**

Vous êtes Professionnels, vous faites partie de l'une des catégories suivantes :

→ **Commencants, Artisans, Professions libérales**

Voir liste des documents à fournir au dos pour chaque catégorie

→ **Professionnels Mobiles en Intervention à domicile**

250 € annuel pour 99 heures par mois (renseignements au SMU)

Salariés ou agents des administrations devront présenter les pièces justificatives suivantes :

→ Carte grise du véhicule

→ Contrat de travail

→ Attestation employeur (formulaire à retirer au SMU) K-Bis (ou URSAFF)

TARIF ABONNEMENTS RESIDENTS* & PROFESSIONNELS 15 € /mensuel

* Possibilité 5€/semaine uniquement à l'horodateur

Mode de Règlement par CB sur tous les horodateurs

Mode de Règlement Chèque ou Espèces au GUICHET

*Chèque à l'ordre de La Régie du Stationnement